

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBAZAN DEBAT
SEANCE N° 2015.04 DU 18 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix-huit novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de BARBAZAN-DEBAT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PEDEBOY Jean-Christian, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. PEDEBOY Jean-Christian, Mme RIVALETTO Claudine, M. BEZ Bernard, Mme FERNANDEZ Consuelo, M. LOUPRET Yves, Mme RODRIGUEZ Rose-Marie, M. DELMAS Claude, Mme POUYENNE-VIGNAU Régine, M. IBORRA François, M. LAGARDELLE Gilles, M. MANSE Jean-Luc, M. CHAMPAGNE Sylvain, M. MAZET Serge, Mme VILANOVA Carmen, M. LARROUY Michel, Mme DARRE Michèle, M. MATUT Pascal, Mme SCHNEIDER Christianne.

PROCURATIONS : Mme MAUVEZIN Françoise à M. DELMAS Claude, Mme PALOMINO Hélène à M. IBORRA François; Mme OLALLA Anne-Marie à M. Jean-Christian PEDEBOY ; Mme SANSOULET Monique à Mme RIVALETTO Claudine ; M. SONNEVILLE Didier à M. MATUT Pascal.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LOUPRET Yves, à l'unanimité.

M. LE MAIRE propose d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des événements du 13 novembre 2015.
Compte-rendu de la séance du 7 juillet 2015 : pas d'observation, adopté à l'unanimité.

DECLASSEMENT DE L'ANCIEN MOBILIER DE L'ECOLE RIMBAUD

M. LE MAIRE présente la délibération concernant le déclassement du mobilier, suite au renouvellement du matériel. Nous étions obligés de vendre ce matériel car nous n'avons pas le droit de le donner.

M. BEZ : « Jusqu'à quand devons-nous stocker ce matériel ? »

M. LE MAIRE : « On verra dans quelques temps si tout le matériel n'a pas été vendu. »

Vote à l'unanimité.

DENOMINATION DE RUE – LOTISSEMENT MARBORÉ

M. LE MAIRE explique que cette rue a été créée dans le nouveau lotissement.

Vote à l'unanimité.

REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme RIVALETTO présente la délibération. Il n'y a pas d'obligation car BARBAZAN DEBAT compte moins de 3 500 habitants. Toutefois, la décision a été prise de rédiger un règlement intérieur. Ce règlement a été réalisé par la Commission Administration. »

M. MATUT : « Serait-il possible de rajouter un article concernant l'élaboration d'un compte-rendu de chaque Commission. »

M. LE MAIRE : « Le règlement n'est pas obligatoire. Il a été suffisamment débattu. On ne va pas de nouveau reporter l'adoption du règlement intérieur. Si vous avez des demandes, faites-les directement aux présidents de Commissions. »

Mme RIVALETTO : « La Commission Administration a examiné le règlement intérieur. Mme SCHNEIDER a fait des remarques dont certaines ont été prises en compte, d'autres non. De plus, la réalisation d'un compte rendu n'est pas obligatoire. »

M. LE MAIRE : « Le fait d'apporter des informations sur le bulletin municipal par l'opposition n'est pas mentionné. Toutefois, je m'engage à autoriser l'insertion d'un article par l'opposition, mais je me réserve le droit de publication et je m'en expliquerai devant vous. Par exemple, sur le dernier insert, des informations erronées ne permettaient pas de publier ces informations, notamment le compte-rendu du dernier Conseil Municipal concernant la loi TAFTA. Je répète que je suis d'accord pour que vous ayez la parole dans le bulletin, mais en bonne intelligence. »

Vote à l'unanimité.

PROPOSITION D'ASSIETTE DE COUPES – EXERCICE 2016

M. LE MAIRE présente la proposition de l'ONF concernant les coupes de bois. Il s'agit de la parcelle 16 (suivant plan fourni). Le bois sera ensuite proposé au plus offrant.

M. MAZET : « Il s'agit essentiellement d'acacias. »

M. LE MAIRE : « Effectivement, en majorité. »

Vote à l'unanimité.

TAXE D'AMENAGEMENT : EXONERATION POUR LES ABRIS DE JARDIN

M. DELMAS : « Cette taxe est due pour toute construction supérieure à 5 m². Il est maintenant possible d'exonérer de cette taxe pour tout abri jusqu'à 20 m², afin de ne pas taxer, souvent, plus que la valeur de l'abri. »

Mme SCHNEIDER : « C'est valable sur un an ? »

M. DELMAS : « Oui, reconductible. Cela permettra également de régulariser certaines situations et d'éviter de ne pas déclarer l'implantation d'abris. »

M. LE MAIRE : « Jusqu'à 20 m², la taxe est de 800 €, ce qui est cher. »

M. DELMAS : « Cela ne grèvera pas les finances de la Commune. »

Vote à l'unanimité.

EDIFICATION DE CLOTURE : DECLARATION PREALABLE OBLIGATOIRE

M. DELMAS présente la délibération qui permettra d'assouplir la réglementation et d'uniformiser.

Vote à l'unanimité.

ECHANGE DE TERRAIN : COMMUNE / CONSORTS CADIOU

M. DELMAS : « Mme CADIOU demande un échange de terrain pour rendre plus cohérent son terrain. Tous les frais seront pris en charge par elle-même. Il a fallu transformer un terrain public en terrain privé. »

Vote à l'unanimité.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU « COMITE D'ANIMATION DE BARBAZAN-DEBAT »

M. DELMAS présente une subvention exceptionnelle pour l'organisation de l'animation « FESTI'BARBAZ ».

Mme SCHNEIDER : « Cette subvention est nécessaire. »

M. IBORRA : « Effectivement, il y a eu des frais et cette manifestation n'était pas prévue. Elle a été organisée par la Commission Culture, mais M. MATUT, qui s'est excusé, n'a pas pu participer. »

M. LE MAIRE : « Il fallait qu'une association puisse servir de structure support. »

Vote à l'unanimité.

SUBVENTION DE DEMARRAGE POUR « ADOUR PYRENEES ATHLETISME 65 »

M. DELMAS présente la création de cette association. Il s'agit d'une association créée pour développer la Marche Nordique.

Vote à l'unanimité.

ADMISSION DE TITRES EN NON-VALEUR

M. DELMAS : « Ces sommes correspondent au remboursement des frais de cantine par l'association SOLEIL qui a été dissoute. »

Vote à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET GENERAL

M. DELMAS : « Il faut augmenter le chapitre Charges de personnels, qui a été plus important que prévu. Changement de grille indiciaire (majoritairement), élections départementales, départ à la retraite, agent en longue maladie et titularisation d'un agent embauché en CAE. Cette somme de 38 000 € est couverte par des diminutions de crédits. De même, il est nécessaire de modifier les lignes afin de couvrir les subventions accordées et les titres en non-valeur. Le montant de la modification de la grille est de 13 000 €, la longue maladie est de 18 000€.

Vote à l'unanimité.

AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES, BUDGET GENERAL ET BUDGET ANNEXE

M. DELMAS : « Il s'agit de modifier le budget pour correspondre aux dépenses réelles engagées. Cette délibération est prise chaque année. »

Vote à l'unanimité.

AVIS SUR LE PROJET DU NOUVEAU SCHEMA DEPARTEMENTAL

M. LE MAIRE lit la proposition de Mme la Préfète.

M. IBORRA fait une déclaration au nom du groupe Communiste :

« Aujourd'hui, nous sommes appelés à nous prononcer sur le périmètre du projet de la nouvelle intercommunalité et sur le périmètre uniquement. Nous nous interrogeons sur la pertinence de ce tracé et même si ce n'est pas à l'ordre du jour, sur le contenu de ces nouvelles intercommunalités et la conséquence pour les autres strates, et pour ce qui nous concerne, les communes.

Nous craignons la disparition, à terme, des communes. Le Président de la République a déclaré « l'intercommunalité deviendra donc, dans le respect de l'identité communale, la structure de proximité et d'efficacité de l'action locale. »

Nous pensons qu'à terme on retire des prérogatives aux communes même avec le « respect de l'identité communale. » Il en résultera un éloignement des élus et des citoyens, des préoccupations, des projets décidés démocratiquement, des lieux de décisions.

Sont mis en avant des objectifs qui ressemblent plus à des décisions technocratiques qu'aux préoccupations des gens, l'emploi, la santé, le service public entre autres.

On nous parle d'économies, nous pensons qu'elles ont déjà été faites avec juste une constatation qui concerne le Grand Tarbes. La dotation pour 2015 était de 3 192 000 € dans le projet initial ; elle s'élèvera à 1 523 000 € après la contribution au redressement des finances publiques en 2017.

Nous aurions souhaité qu'une discussion nous soit proposée en amont, avec l'évaluation des besoins et des moyens de chaque intercommunalité, comme cela a été fait lors des phases antérieures de la construction de ces intercommunalités.

La création de ces nouvelles intercommunalités mènera à la mise en concurrence renforcée des territoires, contraire à la gestion de proximité et à la volonté de solidarité de nos habitants.

Nous nous interrogeons sur la mise à mal de la démocratie puisque le Préfet en charge du département se réserve la possibilité d'imposer ce périmètre. Rien ne nous assure de l'avenir et des conséquences de ce projet.

Pour nous, voter le projet tel quel c'est donner un chèque en blanc, ce que nous refusons. »

M. LE MAIRE : « Le schéma proposé doit être débattu mais c'est la Préfète qui conclura à la fin. Cette grande agglomération sera composée de 70 communes, ce qui n'est pas simple. Il faut aussi tenir compte de la représentativité des petites communes qui sont inquiètes de leurs voix. Le problème est la concurrence entre les EPCI au sein de la nouvelle région ou par rapport aux Pyrénées Atlantiques.

Nous avons longtemps hésité pour intégrer le Grand Tarbes. La raison tenant surtout à la taxe professionnelle qui représentait 54% des ressources. Cela permettait de ne pas avoir à augmenter les autres impôts. La loi nous obligeait à intégrer une EPCI, mais nous avons anticipé, car la TP a été supprimée. Ce qui manquait dans le fait que BARBAZAN ne soit pas dans le Grand Tarbes, c'est l'isolement. Il faut dire que cela fonctionne très bien. Il faut que l'on continue à rester soudés pour être plus forts.

Pour certaines entreprises (TARMAC par exemple) il est indispensable que les Hautes-Pyrénées soient bien présentes, et donc doivent pouvoir peser sur les choix qui seront faits. »

Vote : 15 pour, 3 abstentions, 5 contre.

AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE STATION SERVICE A SOUES

M. LE MAIRE : « Il faut nous prononcer avant le 28 décembre. Cela marque la volonté d'AUCHAN de s'implanter. »

Mme RIVALETTO : « Il y a beaucoup d'attentes, notamment en matière d'emploi. »

Vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

1- Où en sommes-nous sur le sujet de la vidéo protection ?

M. LE MAIRE : « Nous avons pris une délibération pour m'autoriser à prendre attaches pour rechercher des subventions, dans le cas où nous déciderions de mettre en place la vidéo protection. Depuis quelques temps, les choses semblent plutôt calmes, donc j'ai préféré temporiser. Nous pourrions réactiver ce dossier si la situation venait à se détériorer à nouveau. »

M. BEZ : « Effectivement, il y a des dégradations mineures, mais qui n'ont rien à voir avec ce que nous avons connu. »

2- Qu'en est-il de la signalisation qui devait être posée sur le rétrécissement devant la Mairie ? »

M. LE MAIRE : « Effectivement, vous avez raison. A l'époque, nous étions dans l'optique de lancer la tranche 4 qui semble ne plus faire l'unanimité. Je suis d'accord avec vous et nous allons donc poser des panneaux. »

3- Qu'est-il prévu concernant l'éclairage devant la pharmacie, absent depuis un an ?

M. LE MAIRE : « Les devis sont en cours et nous allons faire accélérer les choses. »

4- Peut-on revoir l'installation des panneaux, place de l'Europe ?

M. LE MAIRE : « Il s'agit d'un problème d'esthétique et il n'est pas nécessaire de mettre des panneaux plus hauts. Nous allons installer des bornes afin d'éviter que les véhicules ne circulent sur les espaces non prévus. Si nécessaire nous ferons venir les gendarmes comme nous l'avons fait devant la Mairie.

5- Peut-on demander au Conseil Départemental de refaire le marquage du CD 15 ?

M. LE MAIRE : « Une partie est à la commune et des travaux de signalisation sont prévus. Nous allons relancer le Conseil Départemental pour notamment prévoir une interdiction des 30 tonnes sur cette portion. »

Mme RIVALETTO : « Il faut organiser les élections Régionales. Je vous demande donc de bien vouloir me donner vos disponibilités. »

La séance est levée à 19H45.

« Signatures » des Conseillers présents ou « Procurations à »

PÉDEBOY	Jean-Christian		MANSE	Jean-Luc	
RIVALETTO	Claudine		OLALLA	Anne-Marie	PEDEBOY Jean-Christian
BEZ	Bernard		CHAMPAGNE	Sylvain	
FERNANDEZ	Consuelo		SANSOULET	Monique	RIVALETTO Claudine
LOUPRET	Yves		MAZET	Serge	
RODRIGUEZ	Rose-Marie		VILANOVA	Carmen	
DELMAS	Claude		LARROUY	Michel	
POUYENNE-VIGNAU	Régine		DARRÉ	Michèle	
IBORRA	François		MATUT	Pascal	
MAUVEZIN	Françoise	DELMAS Claude	SONNEVILLE	Didier	MATUT Pascal
LAGARDELLE	Gilles		SCHNEIDER	Christianne	
PALOMINO	Hélène	IBORRA François			